



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 51626

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les trafics existants de Subutex, médicament de substitution aux opiacés. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de lutter contre ces trafics.

## Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la lutte contre les trafics de médicaments de substitution aux opiacés. Cette question du trafic concerne essentiellement une des substances utilisées dans ce cadre, à savoir la buprénorphine haut dosage (Subutex). Aujourd'hui, près de 100 000 personnes, soit près des deux tiers des sujets dépendants à l'héroïne, bénéficient de ces traitements et pour 80 % d'entre eux, il s'agit du Subutex. Les recommandations de la conférence de consensus « Stratégies thérapeutiques pour les personnes dépendantes des opiacés : place des traitements de substitution » (Anaes, juin 2004) visent notamment à renforcer la sécurité de la prescription et de la délivrance de ces traitements. L'article L. 162-4-2 de la loi du 13 août 2004, relative à l'assurance maladie, précise les conditions de prise en charge des traitements susceptibles de faire l'objet d'un usage détourné. Une circulaire, faisant suite à l'introduction dans le code de la sécurité sociale de cet article dont les objectifs sont de limiter le nomadisme médical (qui concerne environ 5 % des patients, le plus souvent en grande difficulté), de fidéliser l'usager à une officine, sans pour autant limiter l'accessibilité à ces traitements qui ont largement démontré leur efficacité, est actuellement en cours de rédaction. Enfin, le ministère de la justice est en train de finaliser la rédaction de circulaires de politique pénale, qui demandent une vigilance accrue face au phénomène du détournement de buprénorphine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51626

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9159

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3909